

Casier effacer ou non suite a une peine de prison jugé il y a 6an

Par aladj, le 23/05/2017 à 00:50

bonjour, alors voila j'au été condamné a 18 mois 6 ferme dont 12 avec sursis en juin 2011 et je voulais savoir si a l'heure actuel c 'était effacé sachant que je fini ma peine en conditionnelle (un peu moins d'un moi en 2013.

car j ai vue que dans certains cas sa s"effacé tout seul au bout 5 ans .

je demande ça par ce que j'ai fait ma formation VTC il y a 2 ans et la préfecture de paris me la refusé et je voulais savoir si maintenant 6 ans après c'était bon .

voila merci d'avance pour la réponse.

Par morobar, le 23/05/2017 à 11:44

Bonjour,

L'effacement dépend de la condamnation et du casier concerné.

Pour le VTC il faut un bulletin n° 2 vierge

Compte tenu de la peine prononcée, l'effacement aura lieu 5 ans après son exécution et le paiement de l'amende.

Donc selon vos propos 2013+5=2018

Par aladj, le 23/05/2017 à 13:07

re bonjour, est il possible de l'effacé plus tôt et combien de temps ça met en moyenne le cout

des honoraires merci encore

Par morobar, le 23/05/2017 à 15:03

C'est possible, mais il faut demander au procureur de la république du tribunal qui a prononcé votre condamnation.

Il faut lui démontrer que cette inscription vous cause un préjudice important et demander l'effacement anticipé de l'inscription.

L'aide d'un avocat n'est pas obligatoire, seulement conseillée.